

LES USAGES CONTEMPORAINS DU VOTE

LORS DU RÉFÉRENDUM DU 29 MAI 2005 sur le traité constitutionnel européen, 28 985 295 électeurs se sont rendus aux urnes (soit un taux de participation de 69,4 % des inscrits). Beaucoup d'observateurs ont parlé d'une « exceptionnelle » mobilisation et ont cru y déceler le signe de la vitalité démocratique du peuple français. C'est oublier qu'au début de la V^e République les référendums gaulliens mobilisaient davantage et que le référendum du 28 septembre 1958 qui allait assurer la légitimité des nouvelles institutions avait attiré 84,9 % des électeurs inscrits. 29

Une même tendance à l'érosion de la participation électorale est décelable dans les autres types d'élections. Si, aux élections régionales de 2004, 62,1 % des électeurs se sont déplacés, ils étaient 78,2 % lors des premières élections régionales de 1986. Aux dernières élections législatives de 2002, 64,4 % des électeurs ont accompli leur devoir électoral, ils étaient 83,3 % à le faire aux législatives de 1978. Enfin, au premier tour de l'élection présidentielle de 2002, 71,6 % des électeurs ont voté mais, lors de la première élection présidentielle de 1965, ils étaient 84,7 % à avoir déposé un bulletin dans l'urne. Ainsi, en dépit d'une hausse régulière de la compétitivité du système (multiplication du nombre des candidatures) et de la progression du niveau culturel moyen de l'électeur, l'usage du vote par le citoyen s'est raréfié. Cette tendance française correspond à une érosion générale dans le monde depuis les années 1990. Des années 1940 aux années 1980, la participation électorale moyenne était passée de 61 % à 68 %. Après les années 1990, elle est retombée à 64 %¹.

1. Cf. <<http://www.idea.int:vt/findings.cfm>>.

En dépit d'un déclin avéré, la participation électorale reste, en France, relativement élevée et, en tout cas, aucune autre activité de participation politique n'atteint un tel niveau. 29,5 millions de Français ont voté au premier tour de l'élection présidentielle de 2002, 32,8 millions au second tour, 29 millions ont voté le 29 mai 2005 sur le traité constitutionnel européen. Ils sont moins nombreux dans les associations (22 millions environ), dans les manifestations (au mieux une poignée de millions dans les années de forte mobilisation) ou encore dans les partis (1 million environ), et ce en dépit de l'assouplissement des règles d'adhésion. Pourquoi cette force relative du vote ?

L'UNIVERSALITÉ DU VOTE

- 30 Dans son introduction au *Dictionnaire du vote*, René Rémond avance le caractère de son universalité². Universalité des types de collectivités qui pratiquent le vote. Les sociétés politiques n'en ont pas l'apanage. Aucune institution, aucune mobilisation collective n'échappe à son emprise comme si seule la souveraineté du nombre pouvait fonder la légitimité de l'action. Les conseils d'administration d'entreprises, les caisses de Sécurité sociale, les organismes de logement social, les associations, les Églises, les académies, les assemblées de copropriétaires et bien d'autres institutions votent régulièrement. Les grèves, les manifestations, les assemblées générales se décident souvent et se terminent parfois en faisant appel au vote. S'est ainsi créée une véritable « civilisation du vote³ », renforcée par l'universalité de ses applications. On vote pour élire des représentants mais aussi pour désigner à des emplois ou des fonctions, pour adopter des textes, pour définir des vérités de foi dans les conciles, pour engager des dépenses ou allouer des ressources.

Cette omniprésence du vote explique son universalité dans l'espace. Aucune société ou nation ne l'ignore. Cet étonnant succès plonge ses racines dans l'ancienneté du phénomène. Le recours au vote, parfois sous des formes rudimentaires, est avéré dans des sociétés fort anciennes. Mais, bien sûr, c'est « l'exercice du suffrage universel et le postulat qui fait de ce dernier la seule source de légitimation du pouvoir politique⁴ » qui lui a donné son rôle central.

2. Introduction de René Rémond, in Pascal Perrineau, Dominique Reynié (dir.), *op. cit.*, p. 7-11.

3. Élisabeth Dupoirier, entrée « Vote », in Pascal Perrineau, Dominique Reynié (dir.), *op. cit.*

4. Introduction de René Rémond, *op. cit.*, p. 8.

LE VOTE, FONDEMENT DE LÉGITIMITÉ
ET MOYEN DE CHOIX

Le gouvernement moderne de type démocratique a fait du consentement des citoyens exprimé par le vote la source de légitimité des gouvernants. C'est avec les révolutions anglaise (1642, 1688), américaine (1774) et française (1789) que le vote a connu un succès en tant que fondement de l'organisation du pouvoir. Conçu comme une distinction réservée aux « meilleurs » tout au long des XVIII^e et XIX^e siècles, il deviendra par la suite une opinion exprimée par tous les citoyens⁵. Étendu, en France, à l'ensemble des hommes en 1848, puis aux femmes en 1944, il va peu à peu devenir un moyen de choisir entre des projets politiques inspirés par des visions du monde contrastées. Les grandes élections de 1871, 1876, 1885, 1919, 1924, 1936, 1956, 1958, 1968 et 1981, qui mettent en jeu les questions aussi diverses qu'essentielles de la paix, de l'ordre, de la religion, du régime politique, de la pratique des institutions ou encore de la politique économique et sociale, sont là pour témoigner d'un vote où s'expriment des valeurs, des choix et des conceptions du monde. 31

LE VOTE COMME PRATIQUE GRATIFIANTE

Cette expression de valeurs et de choix ne se fait pas uniquement comme un austère devoir à accomplir. Le vote est aussi une pratique gratifiante avec des aspects symboliques et ludiques : « L'électeur vote par plaisir, beaucoup plus que pour défendre des intérêts », précise Philippe Braud⁶. Le vote est une liturgie de pacification qui marque l'appartenance au groupe – appartenance à une vaste communauté de millions d'hommes et de femmes – et qui exorcise des peurs et des angoisses, celles du désordre et du conflit. C'est aussi un moyen de libération de l'expression et même, écrit encore Philippe Braud, un « ersatz de fête » où le citoyen a l'impression de pouvoir entrer, l'espace d'un dimanche, dans la sphère prestigieuse, éloignée et auréolée de mystère du pouvoir.

5. Élisabeth Dupoirier, *op. cit.*

6. Philippe Braud, *Le Comportement électoral en France*, PUF, 1973, p. 39.

LE VOTE COMME « ACTE NORMAL »

Cet aspect du vote comme pratique, comme rite, a été beaucoup analysé par les approches sociohistoriques et anthropologiques qui s'intéressent au vote comme geste politique faisant l'objet d'une forte valorisation symbolique et déployant un protocole rituel spécifique et chargé de significations multiples, « une structure narrative dramatique », selon l'expression d'Yves Déloye⁷. Acte civique censé aboutir à une délibération individuelle et rationnelle, le vote est aussi une activité collective et publique dont la dimension sociale est forte. Il s'agit alors de s'intéresser au vote comme « acte normal », c'est-à-dire comme une séquence d'activités « routinisées », à laquelle l'électeur s'est progressivement et inégalement familiarisé⁸. L'organisation de la salle de vote, l'itinéraire de l'électeur, le vécu de l'acte de vote, les usages du matériel mis à sa disposition, les rencontres et interactions sociales sur le lieu de vote, l'inscription du vote dans une temporalité précisément réglée sont privilégiés pour définir le vote davantage comme moyen (le geste électoral) que comme finalité (le choix électoral). Dans cette perspective, l'acte électoral est le lieu même du processus d'intégration civique. Ce qui permet à Olivier Ihl d'écrire : « Si l'on vote pour un candidat, l'on vote plus encore pour l'institution même du vote⁹. »

Les sociétés démocratiques défendent un idéal de participation politique à la fois civique, rationnel et individuel, c'est-à-dire peu ou prou centré sur la participation électorale. Celle-ci peut être envisagée comme le terme provisoire d'un processus d'intégration de la participation politique du grand nombre des gouvernés dans un monde pacifié, régulé et légitimé. Comme le note Michael Walzer, « les citoyens entrent dans le forum politique exclusivement avec leurs arguments : tous les biens non politiques – armes et portefeuilles, titres et grades – doivent être laissés au vestiaire¹⁰ ». À cet égard, le vote peut être considéré comme une « forclusion de la violence » de la révolte et la marque d'une intégration civique réussie.

7. Yves Déloye, entrée « Acte électoral », in Pascal Perrineau, Dominique Reynié (dir.), *op. cit.*

8. Cf. n° spécial de la *Revue française de science politique* sur l'acte du vote, vol. 43, n° 1, février 1993.

9. Olivier Ihl, *Le Vote*, Montchrestien, 2000, p. 17.

10. Cité dans Yves Déloye, entrée « Acte électoral », *op. cit.*

LE VOTE SAISI PAR LA « CONTRE-DÉMOCRATIE »

C'est ignorer que face à l'activité électorale représentative fondée sur l'expression de la confiance existe une activité protestataire « contre-démocratique » fondée sur l'expression sociale de la défiance et que cette dernière contamine la première¹¹. Le vote protestataire est un vote dans lequel s'exprime avant tout une opposition au système politique et social et à l'offre politique dominante¹². L'électeur protestataire vote davantage « contre » que « pour ». À côté du vote de soutien à la personnalité d'un candidat, à son expérience, à sa compétence ou encore à son programme politique, prospère un vote où s'expriment davantage des refus, des rejets que des soutiens. Même dans une élection présidentielle où les enjeux de pouvoirs sont importants et où la palette des candidats est diversifiée, le vote protestataire représente une part croissante de l'électorat. C'est le cas, par exemple, au premier tour de l'élection présidentielle de 2002 où, selon le sondage « Sortie des urnes » de l'institut CSA réalisé le 21 avril, 30 % des électeurs déclarent que leur vote est plutôt « en opposition aux autres candidats », contre 28 % qui disent que leur vote est plutôt « en faveur d'un projet », 20 % en fonction de « l'attachement à un candidat » et 8 % en fonction d'un « bilan ». Le vote de pure opposition n'est pas également réparti dans tous les électors : il est faible dans les électors des « partis de pouvoir » (14 % dans l'électorat de Lionel Jospin, 17 % dans celui de Jacques Chirac), moyen dans les électors de partis qui hésitent entre les logiques d'intégration gouvernementale et les logiques d'opposition systématique (31 % dans l'électorat de Jean-Pierre Chevènement, 27 % dans l'électorat d'Alain Madelin) et fort dans les électors des partis extrêmes qui se situent dans un rapport d'extériorité au « système » (43 % dans l'électorat d'Arlette Laguiller, 49 % dans celui d'Olivier Besancenot, 48 % dans celui de Bruno Mégret, 49 % dans celui de Jean-Marie Le Pen). Ce vote de « refus de l'autre » augmente bien sûr au second tour, l'offre politique se réduisant : au second tour de la présidentielle de 2002, ce sont 47 % des électeurs (selon un sondage CSA des 23-24 avril) qui affirment que c'est « le rejet de l'un des candidats » qui compte le plus dans leur choix électoral (33 %

33

11. Pierre Rosanvallon, *La Contre-démocratie*, Seuil, 2006.

12. Pascal Perrineau, entrée « Protestataire (vote) », in Pascal Perrineau, Dominique Reynié (dir.), *op. cit.*

retenant le programme, 26 % la personnalité des candidats et 12 % la campagne des candidats). Ce vote en faveur des formations d'opposition radicale, peu préoccupées par l'intégration d'une culture de gouvernement et s'érigeant en vecteurs privilégiés de protestations diverses et parfois contradictoires, a connu en Europe et en France une progression sensible au cours des trente dernières années, années où la crise de la représentation politique traditionnelle a été exacerbée. Ce vote protestataire a ici favorisé les partis d'extrême droite (FN en France, FPÖ en Autriche, Vlaams Belang en Belgique), là alimenté des populismes anti-étatiques (le Parti du progrès en Norvège, le SVP en Suisse), ailleurs aidé à des poussées d'extrême gauche (LO-LCR en France, PDS en Allemagne) ou encore permis à des protestations de périphéries régionales de trouver un débouché électoral (Lega Nord en Italie, Chasse pêche nature et traditions en France). Dans tous ces contextes, les partis de gouvernement, le personnel politique, les institutions représentatives classiques ont fait l'objet d'un profond mouvement de critique et de rejet. Les « loyautés » des citoyens vis-à-vis des organisations politiques ont connu une érosion sensible et ont laissé la place, pour reprendre l'analyse d'Albert O. Hirschman, à des stratégies de « défection » ou de « prise de parole »¹³. La « défection » a pu se traduire par un retrait de la politique, par des poussées abstentionnistes semblables à celles que la France a connues au cours des vingt dernières années.

LE VOTE, DE L'EXPRESSION DE « LOYAUTÉS » À LA « PRISE DE PAROLE »

Pendant longtemps, et encore aujourd'hui, le vote a été considéré comme l'expression des loyautés de l'individu par rapport au système politique et par rapport à ses groupes d'appartenance, dans lesquels il trouvait les principaux prescripteurs pour façonner son vote. André Siegfried privilégiait les milieux de vie des électeurs : « Les opinions politiques varient avec les circonstances, mais la loi selon laquelle elles se forment est une chose profonde et stable [...]. Ces manières d'être, de se comporter, de réagir sous l'action des circonstances, comme un organisme réagit sous l'action de certaines atmosphères ou de certaines

13. Albert O. Hirschman, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Éditions ouvrières, 1972 (traduction de *Exit, Voice and Loyalty*, Cambridge [Mass.], Harvard University Press, 1970).

contagions, c'est ce qu'on pourrait appeler le tempérament politique. Chaque milieu a le sien, qui obéit à ses propres lois. Quand on en a découvert la clef, l'évolution du passé s'éclaire, en même temps que, dans une certaine mesure, le lendemain se laisse pressentir¹⁴. » Le vote dit alors l'arbitrage des individus entre leurs multiples allégeances à des groupes d'appartenance territoriale, religieuse, socio-économique, ethnique... Il n'y a pas d'explication unique du vote et André Siegfried était le premier à le reconnaître : « D'une façon générale [...] je me suis volontairement méfié de l'explication unique, de la clef qui prétend ouvrir toutes les serrures. Je crois, au contraire, que dans cette matière complexe il faut presque toujours recourir à un grand nombre de causes, dont aucune ne serait à elle seule suffisante, mais dont le faisceau apporte de précieuses clartés¹⁵. » Le vote est bien une opération complexe, la résultante d'une multiplicité de facteurs qui varient dans le temps et dans l'espace, « dont on peut faire l'inventaire comme on dresse la carte du génome, mais dont on ne peut, en l'état de nos connaissances, établir l'échelle hiérarchique : les pondérer lèverait peut-être le secret mais ce n'est pas à notre portée¹⁶ ». Le vote ne peut être ramené simplement au vote de « classe », au vote de « génération », au vote de « genre », au vote de « croyance » ou encore au vote de « l'esprit des lieux ». Dans des approches plus contemporaines qui ont cherché à dépasser une approche purement sociologique du vote, on a lié le vote à l'expression des affects partisans et idéologiques, des positions par rapport aux enjeux et aux candidats ou à la capacité de l'électeur à calculer ses intérêts en évaluant les enjeux économiques et les performances gouvernementales. Mais, comme le remarque René Rémond : « C'est un des paradoxes du vote : il inscrit le calcul au cœur du politique mais lui-même ne se réduit pas à l'ordre des grandeurs quantifiables¹⁷. » Toutes ces analyses anciennes ou récentes débouchent sur l'incapacité à rabattre le vote sur une stricte logique sociologique, psychologique ou rationnelle. Ce n'est qu'aux confins de toutes ces appartenances et « loyautés » sociales, psychologiques et politiques qu'on peut éclairer les logiques de production du vote. Dans cette perspective d'expression de « loyautés », le vote s'inscrit dans une « démocratie de projet » où les intérêts des milieux sociaux, des familles idéologiques,

14. André Siegfried, *op. cit.*

15. *Ibid.*, p. 27.

16. Introduction de René Rémond au *Dictionnaire du vote*, *op. cit.*, p. 11.

17. *Ibid.*

des communautés politiques sont censés être mieux défendus par le vote, qui donne mandat et délègue à des représentants la défense de ces intérêts dans le cadre de projets politiques. C'est ignorer le développement d'une « démocratie de rejet » où s'épanouit une souveraineté négative du peuple : « Alors que les questions du mandat et de la délégation constituaient le cœur de la théorie démocratique, articulées sur la vigilance d'un peuple activement critique, ce sont dorénavant celles de la sanction et de la révocation qui doivent être prioritairement considérées¹⁸. » Au cœur de cette sanction figure la prise de parole protestataire qui a saisi le vote.

LE VOTE PROTESTATAIRE

- ³⁶ La « prise de parole » a nourri le développement d'organisations politiques et parapolitiques à forte tonalité protestataire : par exemple, en France, on a pu assister à un frémissement électoral de la vieille extrême gauche trotskiste (LO, LCR), à une envolée électorale de l'extrême droite, aux tentatives d'existence électorale de groupes de pression antifiscalistes, antimondialistes, souverainistes, écologistes, communautaristes ou encore à la naissance électorale d'un mouvement mêlant revendications corporatistes, allergies à la représentation politique et protestations anti-européennes, anti-étatiques et anti-parisiennes (Chasse, pêche, nature et traditions). Le vote d'extrême droite est apparu au milieu des années 1980 et n'a cessé de s'épanouir pour monter jusqu'à 19,20 % des suffrages exprimés au premier tour de l'élection présidentielle de 2002. Celui en faveur de l'extrême gauche a connu un regain depuis le milieu des années 1990 et a atteint 10,44 % à la présidentielle de 2002. À la même élection, Christiane Taubira, qui a fait vibrer la « fibre communautaire », a rassemblé 2,32 % des suffrages et les « Chasseurs », arrivés en politique à l'occasion des régionales de 1992, sont entrés au Parlement européen en 1999 ; leur candidat Jean Saint-Josse a attiré 4,23 % de l'électorat en 2002. Dans toutes ces expressions électorales, se manifeste un vote protestataire, hostile au système politique et mêlant malaise social et malaise politique. Ce vote est souvent le vecteur d'un sentiment antipolitique. Parlant des partis populistes contemporains, Andreas Schedler les définit comme étant des organisations qui se déterminent en fonction d'une opposition à

18. Pierre Rosanvallon, *op. cit.*, p. 181.

l'égard des élites en place, qu'elles soient politiques ou sociales (*anti-political-establishment-opposition*)¹⁹. Dans cette opposition s'exprime en fait une hostilité du populisme à la notion même de représentation, vite assimilée à une « trahison ». Cette critique de la représentation a retrouvé un espace politique dans les années 1980, période au cours de laquelle les systèmes de médiation politique mis en place au XIX^e siècle vont entrer en crise. Le vote protestataire de type populiste va alors s'épanouir. Yves Mény et Yves Surel ont tenté de comprendre comment la tension populiste peut se décliner sous la forme d'un vote protestataire spécifique dont ils tracent le portrait²⁰. Quatre types de population sont potentiellement mobilisables : les catégories socioprofessionnelles qui se sentent menacées par la mondialisation et l'immatérialisation de l'économie (petits patrons de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, ouvriers, agriculteurs, ensemble de couches sociales attachées à l'ancienne économie), les individus qui se sentent exclus des mécanismes socio-économiques (chômeurs), les citoyens caractérisés par une socialisation limitée, et les acteurs insatisfaits du fonctionnement actuel du système politique. L'examen des données d'enquête rassemblées dans les pays européens ayant connu un fort vote protestataire montre que celui-ci est important chez les petits patrons et chez les ouvriers et qu'il se développe chez les agriculteurs. Le vote de ces catégories en voie de déclin est moins idéologisé que réactif, moins stratégique qu'expression d'un mal de vivre cherchant une voie pour s'exprimer. Ce vote est fort également chez les chômeurs ainsi que dans les catégories peu socialisées ou désocialisées (éloignées par exemple de l'Église catholique ou issues de familles à faible cohérence idéologique). Enfin, ce vote bat des records chez les électeurs qui expriment les jugements les plus sévères sur les institutions représentatives classiques (partis, Parlement, hommes politiques). Le vote protestataire fait remonter vers le système politique représentatif tout le malaise de ceux qui, au fond, n'admettent pas la logique de ce dernier, c'est-à-dire la coupure radicale entre représentants et représentés. Ce malaise n'est pas récent et est même constitutif du régime de la démocratie représentative : « Historiquement, la démocratie s'est en effet toujours manifestée à la fois comme une promesse et comme un

37

19. Andreas Schedler, « Anti-political-establishment Parties », *Party Politics*, 1996, 2, p. 291-312.

20. Yves Mény et Yves Surel, *Par le peuple, pour le peuple. Le populisme et les démocraties*, Fayard, 2000.

problème. Promesse d'un régime accordé aux besoins de la société, cette dernière étant fondée sur la réalisation d'un double impératif d'égalité et d'autonomie. Problème d'une réalité souvent fort loin d'avoir satisfait ces nobles idéaux. [...] Le principe de construction électorale de la légitimité des gouvernants et l'expression de la défiance citoyenne vis-à-vis des pouvoirs ont ainsi pratiquement toujours été liés²¹. » Cette « contre-démocratie » n'est pas alors le contraire de la démocratie, mais plutôt « la forme de démocratie qui contrarie l'autre, la démocratie des pouvoirs indirects disséminés dans le corps social, la démocratie de la défiance organisée face à la démocratie de la légitimité électorale²² ».

VERS UN VOTE DE « DÉSÉLECTION »

38

Cette démocratie de la défiance s'exprime, selon Pierre Rosanvallon, dans trois figures : celle du peuple-surveillant qui, par sa vigilance, traquerait toutes les dérives de ses représentants, celle du peuple-veto qui se manifesterait beaucoup plus par la puissance de son refus que par son souci d'autoriser et de légitimer et, enfin, celle du peuple-juge où les citoyens obtiendraient des procès les résultats qu'ils désespèrent d'obtenir par l'élection.

Toutes ces figures de la « contre-démocratie », au-delà de leur contestation de la démocratie du vote, ont investi cette dernière pour la changer en profondeur. Nous sommes entrés dans l'âge de la « désélection ». Les formes protestataires de la participation défiante n'ont cessé de se développer et se sont mêlées au vote. Les élections contemporaines sont de moins en moins des choix d'orientation et de plus en plus des jugements sur le passé : « Le sens même de l'élection a du même coup changé de nature. Il ne s'agit plus, au sens étymologique du terme, de distinguer et de sélectionner des candidats, mais plutôt de procéder à des éliminations. Nous sommes ainsi entrés dans ce que l'on pourrait appeler une démocratie de sanction²³. » Depuis 1981, toutes les majorités sortantes ont été battues. Depuis 1980, aux États-Unis, trois sortants sur cinq ont été rejetés à l'élection présidentielle (Carter, Ford et Bush père). Cette « politisation négative » s'exprime particulièrement bien aux États-Unis dans la publicité politique négative utilisée

21. Pierre Rosanvallon, *op. cit.*, p. 10-11.

22. *Ibid.*, p. 16.

23. *Ibid.*, p. 175.

dans les campagnes des candidats à l'élection présidentielle. Les pouvoirs d'empêchement en général ont pris une importance démesurée et le blocage, le refus, la résistance et l'obstruction sont aujourd'hui les comportements qui jouent le plus grand rôle dans les champs politique et social. Les électeurs agissent comme autant de *veto players*. On est passé d'une politique des idées à une politique de la défiance, dans un contexte de désillusion par rapport à la politique et d'un affaiblissement des antagonismes politiques. Les majorités politiques de réaction deviennent ainsi de plus en plus faciles à former dans un univers où les affrontements idéologiques se sont étiolés. Cette tendance est renforcée dans le cas français par l'héritage de la « culture révolutionnaire » où la vision de l'élection comme expression de la volonté générale coexiste avec « une culture de l'insurrection, forme radicalisée de la politique négative ». Ce « citoyen négatif » n'est pas un citoyen passif mais plutôt un citoyen sceptique, désarçonné, parfois cynique et qui reste présent dans l'espace public²⁴. Dans l'arsenal de ses modes de participation à cet espace public, le vote n'est plus qu'un moyen parmi d'autres, utilisé par éclipses. 39

UN VOTE INSTABLE ET INTERMITTENT

Le vote, indépendamment de son érosion et de la mutation de ses usages, a connu une rupture de stabilité (volatilité, usage à éclipses, choix de dernier moment). Le vote semble aujourd'hui touché par une volatilité qui l'émancipe partiellement des préférences partisans et idéologiques de l'électeur : 48 % des électeurs proches du Parti socialiste ont voté pour un autre candidat que Lionel Jospin au premier tour de l'élection présidentielle de 2002 (sondage CEVIPOF-CIDSP-CECOP, effectué par la SOFRES du 15 mai au 3 juin 2002). 25 % des électeurs qui se situent à gauche en 2006 déclarent qu'il est plutôt ou tout à fait probable qu'ils voteront pour Nicolas Sarkozy en 2007, il en est de même pour 25 % des électeurs de droite vis-à-vis de Ségolène Royal (baromètre politique français CEVIPOF-Ministère de l'Intérieur, enquête réalisée par l'IFOP, mars 2006). Ce vote volatil est souvent choisi dans le dernier instant : à l'élection présidentielle de 2002, 39 % des électeurs ont fait leur choix le jour même de l'élection ou dans les deux ou trois jours qui l'ont précédée (sondage « Sortie des urnes » de

24. Pippa Norris, *Critical Citizens. Global Support for Democratic Governance*, Oxford University Press, 1999.

l'institut CSA). 65 % des électeurs d'Olivier Besancenot, 67 % de ceux de Christiane Taubira, 52 % de ceux de Noël Mamère ont fait ce choix de dernier instant. Ce vote davantage volatil et incertain fait l'objet d'un usage de plus en plus intermittent : interrogés par l'INSEE en 2002, 55 % des électeurs déclarent avoir participé à tous les tours de scrutin (présidentielle et législatives), 40 % n'ont voté qu'à certains tours, 13 % se sont toujours abstenus²⁵. En 1995, ils n'étaient que 34 % à avoir cet usage intermittent du vote (sur la séquence élection présidentielle et municipales).

40 D'une certaine manière, le vote s'est banalisé et a été partiellement désinvesti. Selon le sondage « Sortie des urnes » de l'institut CSA, 49 % des électeurs pensent en 2002 que l'élection du candidat qu'ils ont choisi ne « changera que peu ou pas du tout leur situation personnelle » (contre 35 % seulement qui croient que cela changera beaucoup ou assez leur situation, 16 % ne répondant pas).

Le vote est de moins en moins un devoir et de plus en plus un droit dont on décide librement l'usage. Comme bien d'autres pratiques politiques, le vote est devenu l'acte individualiste par excellence, un acte politique dont la nécessité se mesure à l'efficacité qu'on peut en attendre et qui est utilisé comme un moyen parmi d'autres au sein d'un répertoire d'action de plus en plus diversifié²⁶.

25. François Héran, « Voter toujours, parfois... ou jamais », in Bruno Cautrès et Nonna Mayer (dir.), *Le Nouveau Désordre électoral*, Presses de Sciences Po, 2004, p. 351-362.

26. Pascal Perrineau (dir.), *L'Engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Presses de Sciences Po, 1994.

R É S U M É

Depuis quelques années, le vote connaît une sensible érosion et une importante évolution de ses usages et de son statut. Il reste cependant, et de loin, l'activité de participation politique la plus usitée. Son caractère universel, son rôle légitimant, son côté gratifiant et son aspect de rituel contribuent à son succès. Cependant, ce vote est de plus en plus marqué par la montée en puissance d'une « contre-démocratie » de caractère protestataire. Celle-ci a contribué à engendrer un usage peut-être plus banalisé et, en tout cas, plus instable et intermittent du vote où celui-ci devient un moyen parmi d'autres, au sein d'un répertoire d'action politique de plus en plus vaste.